La Ligue d'Athlétisme Régionale du Grand Est met en place, pour la **saison 2018**, un Circuit Régional de Meetings baptisé **Athéo Athlé Tour**

La Ligue d'Athlétisme Régionale du Grand Est (LARGE) coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement. Chaque meeting est organisé par **la structure locale** (club – comité) dénommée ci-après l'organisateur.

2. OBJECTIFS DE L'ATHEO ATHLE TOUR

Impliquer tous les acteurs de l'Athlétisme Régional autour d'un événement fédérateur :

- **Faire concourir nos meilleurs athlètes** dans le Grand Est avec un haut niveau de concurrence, propice à la performance.
- **Accompagner les clubs** dans le projet d'une compétition de haut niveau
- **Assurer une couverture territoriale** du Grand Est tout en permettant une identification rapide du territoire concerné (facilitant la démarche de partenaires).

3. COORDINATION ET COMMUNICATION

La coordination générale et sportive ainsi que la promotion et la communication seront assurées par la LARGE.

Courriels :
cso@athlelarge.fr
communication@athlelarge.fr

4. DEFINITION

L'ATHEO ATHLE TOUR est composé de **20 meetings** (Indoor et outdoor)
- **7 Meetings nationaux**
- **13 Meetings régionaux**

5. PARTICIPANTS ET LICENCES

Tous les athlètes désirant participer à l'ATHEO ATHLE TOUR devront être licenciés dans un Club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme ou dans une Fédération affiliée à l'IAAF ou AEA.

L'athlète devra avoir une licence « ATHLÉ COMPETITION » pour la FFA. L'ATHEO ATHLÉ TOUR s'adresse aux catégories à partir de Cadets.

Les engagements aux épreuves de l'ATHEO ATHLE TOUR seront ouverts éventuellement sur le site Internet de la Ligue (LARGE), si le club organisateur n'a pas de site internet fédéral via le module d'engagement au minimum 10 jours avant le meeting. La fermeture automatique se fera 3 jours maximum avant.

Sinon les engagements pour toutes les épreuves des meetings se feront auprès de l'organisateur.

6. OFFICIELS

L'organisateur de chaque meeting sera responsable et assurera la constitution du jury. Il proposera au minimum un Juge Arbitre, un Starter, un Chronométrage, un Secrétariat informatique qui seront validés par la COTR/CSO. L'organisateur assurera la présence d'un chronométrage électrique avec son opérateur. Les officiels seront à la charge de l'organisateur.

Le Délégué Technique (officiel FFA) sera désigné par la COTR/CSO (officiel limitrophe) et sera pris en charge par la Ligue.

7. ORGANISATION DES EPREUVES

L'organisateur est tenu de se référer aux textes officiels en vigueur à la Fédération Française d'Athlétisme, consultables sur le site fédéral.

8. COUVERTURE SANITAIRE

L'organisateur est tenu de prendre toute disposition pour assurer la sécurité des personnes présentes sur les installations sportives selon les règles en cours et la législation en la matière.

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

L'organisateur est tenu d'appliquer la réglementation officielle en la matière : mises-en place de locaux réglementaires et présence d'escortes désignées.

10. OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur s'engage à communiquer à la LARGE, et en amont de la compétition, tous les documents s'y référant (programme, horaires, épreuves...).

La LARGE peut apporter son soutien au club organisateur (aide à la réalisation des supports de communication, partenaires...)

Par ailleurs, la LARGE peut faire bénéficier des avantages procurés par ses partenaires aux épreuves faisant partie du circuit régional de meetings

Les organisateurs s'engagent à :

- Désigner un référent en charge du suivi et de l'organisation du meeting
- Réserver un espace/stand sur leur manifestation pour la LARGE
- Offrir une visibilité aux partenaires du Circuit Régional de meetings
- Intégrer le logo « Circuit Régional de Meetings », sur leurs supports de communication (plaquettes, sites, pages Facebook...) L'organisation s'engage à effectuer la diffusion rapide des résultats dès la fin de la compétition.

12. MEETINGS NATIONAUX 2018

27 Janvier 2018	VITTEL	CD88-AVEC
31 Janvier 2018	REIMS	DAC Reims
11 Février 2018	METZ (Athlélor)	A2M
27 Mai 2018	FORBACH	USF
02 Juin 2018	SAINT-LOUIS	PCA
09 Juin 2018	COLMAR	CSSL
27 Juin 2018	NANCY (Stanislas)	NAM

13. MEETINGS REGIONAUX 2018

21 Avril 2018	YUTZ	ESTY	Longueur F
29 Avril 2018	REIMS	ESFRA	100 m Homme/110m Haies H / 5000 m Mar. H
01 Mai 2018	OBERNAI	SRO	Javelot F/ Poids F/ Hauteur H
10 Mai 2018	MULHOUSE	EGMA/FCM	200 m F/ 400 m F/ Longueur H
13 Mai 2018	NEUFCHATEAU	AVEC	Disque F/ Javelot H/ Poids H
26 Mai 2018	TROYES	TOS/CD10	Hauteur F/ 800 m H
01 Juin 2018	LUNEVILLE	LAC	400 m Haies H et F/5000 m Mar.F
15 Juin 2018	MULHOUSE	EGMA/ASPTTM	100 m F/ 100 m haies/ 3000 m Ste. H
15 Juin 2018	SAINT-DIZIER	CO St Dizier	200 m H/ 400 m H/ 1500 m F
22 Juin 2018	AMNÉVILLE	A2M/Amnéville	5000 m H et F/3000 m Steeple F
27 Juin 2018	LINGOLSHEIM	ANA/IBAL	Marteau F/ Perche H et F
28 Juin 2018	METZ	A2M/Metz	Marteau H/ 800 m F/ 1500 m H
06 Juin 2018	REMIREMONT	AVEC/Remiremont	Disque H/ Triple Saut H/F

14. CLASSEMENT – PRIMES

Meetings nationaux

La Ligue LARGE sera partenaire du meeting moyennant une subvention – 3.600 e maximum) au prorata du nombre d'athlètes de la LARGE participant dans les épreuves Labélisées « National » du meeting.

Exemple : 300 € par athlète (ce qui ferait 12 athlètes pour 3600 €)

Meetings régionaux

Chaque meeting proposera des épreuves (Hommes et Femmes) faisant partie du Circuit Régional des Meetings (sauts, lancers, haies, sprint, demi-fond, marche) avec un plateau de niveau interrégional, voire national. Au minimum, 3 places sont réservées pour les meilleurs régionaux de la discipline.

Toutes les épreuves seront proposées une fois sur l'ensemble des meetings et du territoire du Grand Est La Ligue LARGE récompensera 1 à 3 épreuves hommes et ou femmes par meeting sur les épreuves seniors.

Les 5 premiers athlètes licenciés dans un club LARGE (hommes et femmes) dans les épreuves de l'ATHEO ATHLE TOUR se verront récompensés selon la grille suivante :

1er	500€
2ème	400€
3ème	300€
4ème	200€
5ème	100€
À condition que ces athlètes aient réalisé une performance de **Niveau N2 minimum**. La prime sera divisée par 2 pour toute performance de niveau inférieur (N3 - N4 – IR1) et annulée si la performance est inférieure au niveau IR1	

NB : Pas d'engagement sur place. En fonction des participants à la clôture des engagements l'horaire pourra être modifié.